

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 mars 2019	N° 2019-105

Convocation du 15 mars 2019

Aujourd'hui vendredi 22 mars 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Cécile BARRIERE
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Kévin SUBRENAT à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Dominique HICKEL à partir de 10h35
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Marc LAFOSSE à partir de 10h25 et jusqu'à 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART à partir de 12h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h25
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h25
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE jusqu'à 10h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 mars 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2019-105

**Saint-Médard-en-Jalles - 4ème édition du Festival de l'air et de l'espace du 14 au 18 mai 2019 -
Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Festival de l'air et de l'espace appelé « Big Bang » est une manifestation gratuite (sauf le concert qui est ouvert à la billetterie), pluridisciplinaire, à la fois scientifique et artistique, éducative et ludique. Elle est destinée au grand public de la maternelle à l'université, aux passionnés et aux professionnels de la filière aéronautique et spatiale.

Elle s'articule autour de 2 priorités :

- rendre la culture scientifique et technique accessible à tous et à toutes et favoriser les échanges entre la communauté scientifique, les artistes et les citoyens, y compris les plus jeunes,
- accorder une place prépondérante à la médiation scolaire.

Cette manifestation annuelle, créée en 2016 a connu un vif succès dès ses débuts : 8 000 spectateurs dont 1 200 scolaires ; en 2017 : 11 000 spectateurs dont 2 600 scolaires.

L'édition 2018, sur le thème « **La Terre vue d'en haut** » a connu une affluence record : quelques 21 000 spectateurs dont 4 300 scolaires ont été accueillis, 900 enfants ont bénéficié des parcours pédagogiques scientifiques sur toute l'année scolaire grâce à une collaboration étroite avec la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Gironde, 245 enfants accueillis sur le temps périscolaire du mercredi après-midi, 42 propositions pluridisciplinaires adaptées aux élèves de la maternelle au lycée, 60 professionnels intervenants et 10 élèves de l'atelier photos du lycée Sud-Médoc mobilisés pour couvrir le festival.

La ville de Saint-Médard-en-Jalles souhaite organiser cette année la quatrième édition sur le thème « **La Lune, l'aventure continue** » (du 14 au 18 mai 2019), sous la présidence de Jean-François Clervoy, spationaute qui, depuis le début de la création de ce festival, apporte toutes ses connaissances, son réseau et son expertise.

On parlera du projet « Moon village » qui sera hébergé sur la Lune et dont l'objectif est la construction par les robots d'une base arrière lunaire qui servira pour les futures expéditions des hommes.

Ce village lunaire de l'ESA (European space agency-Agence spatiale européenne) sera présenté par son ambassadrice Claudie Haigneré qui a été la première astronaute française à voler à bord de la Station spatiale

internationale (ISS, International space station – Station spatiale internationale) et qui sera en cette occasion l'invitée d'honneur de ce festival.

Lors de cette manifestation, on assistera également à des programmations nombreuses et diversifiées, à titre d'exemple :

- **des expositions scientifiques** : « Objectif Lune » (Spézia Bodoni – Charles Frankel) – géologue et planétologue, il est l'auteur de plusieurs livres scientifiques dont le dernier titre « L'aventure Apollo » a connu un grand succès. Plusieurs panneaux expliquent ce que la Lune nous inspire ou nous a inspiré, comment s'expliquent les marées, les éclipses...et d'autres abordent la conquête spatiale avec des anecdotes sur la Lune,

- **des expositions et performances d'art contemporain** : « Dans la Lune » (de Fanette Mellier – présence de l'artiste (visites guidées) – L'exposition montre un cycle lunaire géant en sérigraphie, dans lequel chaque Lune est surimprimée à la lune précédente. Ainsi, au début du cycle, la Lune est formée d'une seule couche de couleur et à la fin du cycle, la Lune est surimprimée aux 30 couches précédentes,

- **des spectacles vivants** : « Allégorie de la grenouille » de Deus ex machina – Le samedi 18 mai, spectacle déambulatoire et théâtral qui mêle acrobatie, comédie et parade sonorisée...,

- **des concerts et spectacles musicaux** : Christophe « Intime tour » - Nom de la tournée du chanteur – Coproduction avec La Rock school Barbey – Parallèles attitude diffusion – Vendredi 17 mai,

- **des films et documentaires** : du 14 au 18 mai – « La nuit des étoiles » une nuit de cinéma avec 3 films mythiques ou décalés sur le thème de la Lune, diffusés les uns à la suite des autres, entre minuit et l'aube,

- **des conférences/débats/rencontres** : mercredi 15 mai, rencontre avec Jamy Gourmand - journaliste, prix du jeune reporter en 1990, animateur de télévision – émission « C'est pas sorcier » et 2 grands débats prévus le samedi 18 mai, « les missions Apollo » et « la Lune, l'avenir continue » avec Jean-François Clervoy, Président d'honneur,

- **un salon de l'emploi et un forum des métiers** : mardi 14 mai, au lycée professionnel Jehan Dupérier de Saint-Médard-en-Jalles, accompagnement des candidats dans leurs démarches de recherche d'emploi ou de reconversion dans l'aéronautique. Ouvert aux collégiens, aux lycéens et aux personnes en recherche d'emploi ou en réorientation professionnelle de la Métropole.

Forum des métiers de l'aéronautique et du spatial (en collaboration avec Aérocampus/ENSAM (Ecole nationale supérieure des arts et métiers), l'IMA (Institut maintenance aéronautique), Air France,....

- **une médiation scolaire, des offres ludo-pédagogiques** : le Spatiobus – Satellite terrestre itinérant proposant des ateliers d'initiation à la culture scientifique autour de la Lune, ou le simulateur de vol (hélicoptère et E-fan) avec l'IMA pour découvrir les sensations de décollage, vol et atterrissage.

Des jeux concours seront également organisés comme par exemple « Vol Zéro G – Novespace » qui grâce à l'entreprise Novespace, permettra à l'un des spectateurs de gagner un exceptionnel vol parabolique à bord de l'A310 Zéro-G.

A travers cette manifestation, la commune souhaite renforcer son attractivité et contribuer à son dynamisme culturel et économique mais surtout valoriser les activités des industries et des entreprises aérospatiales, filière d'excellence de la Métropole, les métiers et les avancées technologiques du secteur, souvent méconnus des habitants.

En effet, les activités aéronautiques et aérospatiales représentent plus de 45 000 emplois en Nouvelle-Aquitaine ce qui en fait la 3ème région de France dans ce secteur. Près de la moitié de ces postes se trouve en Gironde et, sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles où l'air et l'espace génèrent 30 % des emplois.

Notons également que ce festival bénéficie du soutien de partenaires institutionnels publics tels que l'Education nationale, le Département, la Région mais également de partenaires privés issus du secteur aéronautique et spatial comme ArianeGroup, Dassault, Thalès, Air France et d'acteurs de l'aéronautique implantés sur notre territoire : Bordeaux Technowest, Bordeaux Aquitaine aéronautique et spatial (BAAS). D'autres partenariats ont été mis en place avec l'université de Bordeaux, des laboratoires de recherche, l'ENSAM (Ecole nationale des arts et métiers), l'IMA (Institut de maintenance aéronautique) et Aérocampus Aquitaine.

Plan de financement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
----------	---------	----------	---------

Programmation artistique et scientifique (dont la médiation avec les scolaires)	147 000,00	Ville de Saint-Médard-en-Jalles	94 800,00
Technique et logistique	55 000,00	Bordeaux Métropole	20 000,00
Sécurité	10 000,00	Département de la Gironde	10 000,00
Communication/relations média	50 000,00	La Région Nouvelle Aquitaine	30 000,00
Salaires et charges	117 800,00	Rectorat – Education Nationale	5 000,00
Divers (assurances, SACEM : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, SACD : Société des auteurs et compositeurs dramatiques, jeux concours, ...)	5 000,00	Financement privé filière aérospatiale	50 000,00
Réception relations partenaires	15 000,00	Financement privé d'entreprises locales (dont Leclerc : 50 000,00 €)	190 000,00
Total :	399 800,00		399 800,00

Bordeaux Métropole est sollicitée pour l'organisation de ce festival pour une participation à hauteur de 20 000,00 € pour un budget prévisionnel de 399 800,00 €. Il vous est proposé d'accorder une subvention de 15 000,00 €, représentant 3,75 % de ce budget, soit 9,39 % des participations publiques.

Il est à signaler que l'octroi de cette subvention de 15 000 € à la commune de Saint-Médard-en-Jalles a été programmée dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020.

Modalités de versement de la subvention :

La subvention d'un montant de 15 000 € sera versée forfaitairement en une seule fois.

La ville de Saint-Médard-en-Jalles s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la fin de la manifestation les documents suivants :

- le bilan financier de la manifestation faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé,
- le rapport d'activité de la manifestation.

Obligations de la commune :

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités et notamment les articles L5217-2 et L1611-4,

VU la délibération n° 2016/754 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole adoptée le 16 décembre 2016,

VU la demande en date du 21 janvier 2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de soutien au Festival de l'air et de l'espace est recevable dans la mesure où cette manifestation permet de développer l'attractivité et le rayonnement économique, touristique, culturel et scientifique de la Métropole bordelaise, mais également de promouvoir une filière Aéronautique spatiale défense (ASD) définie comme une filière d'excellence pour notre territoire dans le cadre de l'axe 1 de la feuille de route adoptée le 16 décembre 2016 : « s'engager pour la croissance auprès des entreprises »,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000,00 € à la commune de Saint-Médard-en-Jalles pour l'organisation du Festival de l'air et de l'espace,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président, à signer tout acte afférent à cette subvention,

Article 3 : d'imputer la dépense afférente à cette subvention sur le budget principal de l'exercice en cours : article 657341, chapitre 65, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mars 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MARS 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 MARS 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Nicolas FLORIAN</p>
---	---